

INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 27, n° 18) 10 juillet 2018



LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE SE RETIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE



4 avril 2017, la municipalité de Napierville a reçu une confirmation d'une aide financière de 1 922 872\$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour la construction d'une piscine intérieure;

Une actualisation des coûts a permis d'évaluer à 4 022 872\$ les coûts de construction et de tous les frais afférents.

Le montant de la construction moins l'aide financière est donc de 2 100 000\$, montant à assumer par les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville sur une période de 25 ans au prorata de leurs populations;

Le 3 mai 2018, un règlement d'emprunt a donc été adopté par la municipalité de Napierville;

Le 29 mai 2018, suite à l'adoption du règlement d'emprunt, se tenait un registre pour les citoyens de Napierville et 307 personnes se sont présentées afin de demander la tenue d'un référendum;

La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville n'ayant pas le même processus d'adoption réglementaire a tenu, les 3 et 10 juin dernier, un référendum consultatif auprès de sa population afin de valider l'acceptabilité de l'ensemble des citoyens à participer financièrement au projet;

Le résultat du référendum s'est traduit par 287 votes contre le projet et 57 votes pour le projet. Suite à ce résultat la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a informé la municipalité de Napierville qu'elle se retirait du projet et ne participerait pas financièrement à la construction d'une piscine intérieure;

Le projet de construction de la piscine intérieure a toujours été projeté réalisable en partenariat avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

En considération de la non-participation de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville au projet, l'augmentation foncière présentée aux citoyens de Napierville ne serait plus la même. Le conseil évalue donc que le montant à assumer serait trop élevé pour une seule municipalité et désire respecter la capacité de payer de ses citoyens;

Pour toutes les raisons ci-dessus mentionnées, nous vous informons que le conseil municipal de Napierville se retire du projet de construction d'une piscine intérieure.

DEK HOCKEY NAPIERVILLE

Les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville sont fières de vous annoncer l'ouverture de leur nouvelle acquisition pour le service des loisirs soit l'aménagement d'une surface de DEK Hockey située au parc des loisirs au bout de la rue Saint-Louis.

L'aménagement de cette surface permettra à la population de pratiquer un sport d'extérieur populaire favorisant l'activité physique auprès de la population et un mode de vie sain.

De plus, puisqu'il y a plusieurs catégories différentes, ce sport permet de rejoindre toute la population. Elle permet également aux jeunes du camp de jour de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville d'en profiter, de s'épanouir et de dépenser un maximum d'énergie.

La saison 2018 a débutée le 10 juillet dernier et les matchs de la présente saison auront lieu les mardis, mercredis et jeudis de 20h00 à 22h00 ainsi que les vendredis de 19h00 à 23h00.

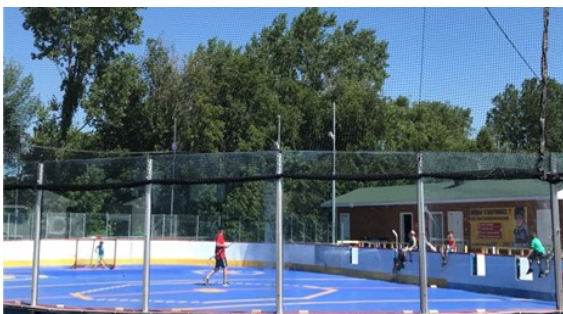
Pour plus d'informations sur la saison de DEK Hockey, n'hésitez pas à communiquer avec le service des loisirs au 450-245-3983 ou par courriel aux adresses suivantes :

glaplante@napierville.ca

tlaplante@napierville.ca

Au plaisir de vous y voir.

Merci et bon été!



Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

AVIS PUBLIC **INTERDICTION D'ARROSAGE**

VEUILLEZ NOTER QU'À COMPTER D'AUJOURD'HUI, L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR EST COMPLÈTEMENT PROHIBÉE (L'ARROSAGE DES PELOUSES, LE LAVAGE DES AUTOMOBILES, L'ARROSAGE DES ENTRÉES CHARRETIÈRES, ETC.) À L'EXCEPTION DE L'ARROSAGE DES FLEURS ET DES JARDINS À L'AIDE D'UN ARROSOIR PORTATIF ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

PRENEZ NOTE CEPENDANT QUE POUR UN NOUVEL AMÉNAGEMENT AVEC PLAQUES DE TOURBES ET UN NOUVEL AMÉNAGEMENT AVEC SEMIS, IL SERA PERMIS D'ARROSER ENTRE LES HEURES PRESCRITES SOIT DE 19H00 À 22H00 ET CE, POUR UNE PÉRIODE D'UNE HEURE MAXIMUM.

TOUT CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 300\$ ET PLUS.



Conducteur, cycliste ou piéton: la courtoisie concerne tout le monde



- Sur le réseau routier, le savoir vivre et le respect des autres sont de première importance pour éviter des conflits et des accidents
- Tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.
- Le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers plus vulnérable, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes.
- Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adapter des comportements favorisant leur propre sécurité.

Faire preuve de savoir-vivre sur la route c'est

1. Traiter les autres usagers avec respect et tolérance qu'ils soient derrière un volant, à pied ou en vélo ;
2. Garder son sang-froid en toutes circonstances ;
3. Garder une distance sécuritaire avec le véhicule qui nous précède ;
4. Faire un geste de la main pour remercier quelqu'un qui nous a facilité la vie ;
5. Faire un geste d'excuse quand on fait une erreur ;
6. On réduit ainsi les conflits.

saaq.gouv.qc.ca/partage-de-la-route



Petite correction

PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE

La piscine municipale extérieure, située au 316 rue Saint-Louis est ouverte à tous les jours de **13h00 à 17h00 et de 18h00 à 20h00**

Par contre, cette année une situation de pénurie de sauveteurs nationaux nous contraint à devoir occasionnellement fermer la piscine et ce, parfois sans préavis.

Vous pouvez en tout temps téléphoner à la piscine municipale au 450-245-9020 afin de vous informer des heures d'ouverture.

Soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir afin d'honorer les heures d'ouverture prévues. Nous nous excusons des désagréments et vous remercions de votre compréhension.

